

Objectifs

- Comprendre les enjeux de la protection des données en tant que futur DPO (Data Protection Officer) ou Référent
- Acquérir les connaissances juridiques et opérationnelles en protection des données
- Maîtriser les principes et obligations pour répondre aux exigences du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés 3
- Savoir créer et tenir un registre des traitements
- Déterminer la co-responsabilité des sous-traitant au regard de la conformité RGPD
- Connaître les missions de la CNIL et communiquer avec la CNIL
- Maîtriser l'encadrement des transferts de données hors Union Européenne
- Maîtriser les outils nécessaires à la réalisation d'une étude d'impact
- Apprendre à mettre en œuvre un processus de conformité au sein de l'organisme

Profil stagiaire

- La formation est destinée à former toute personne DPO ou amenée à être désignée DPO ou à être désignée Référent Interne

Méthode pédagogique et évaluation

- Apports théoriques et documentaires
- Études de cas, quizz et ateliers
- Questionnaires d'évaluation et de satisfaction
- Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire

Prérequis

Connaissances de base dans la protection des données

Prix

Selon le nombre de participant, en intra ou inter-entreprise

Format

Présentiel / E-learning

Durée

3 journées / 21 heures

Programme de formation

1. Le RGPD et la mise en conformité

- Introduction générale à la protection des données
- Les définitions
- Les acteurs de la protection des données (responsables du traitement, responsables conjoints du traitement, sous-traitants)
- Les principes du RGPD
- La validité du traitement
- Le consentement
- La protection des données dès la conception et par défaut
- Les droits des personnes
- L'*accountability* et les process internes
- Le registre des activités de traitement (responsable de traitement) et registre des catégories d'activités de traitement (sous-traitant)
- Les transferts de données hors de l'Union européenne
- Les autorités de contrôle (CNIL)

2. La gestion des risques

- L'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD)
- Les violations de données à caractère personnel, la notification des violations et la communication aux personnes concernées

3. Le Délégué à la protection des données (DPO)

- La désignation du DPO
- Les fonctions du DPO
- Les missions du DPO



Labellisée CNIL



Référencé Datadock